

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'OISE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SAINT-MARTIN-LE-NEUD

Nombre des membres	
Afférents au Conseil Municipal	15
En exercice	15
Qui ont pris part à la délibération	11

Séance n° 3 du 31 Mars 2026

DATE DE LA CONVOCATION
le 27 Mars 2026

L'an deux mil vingt-six et le Mardi trente-et-un Mars, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie DURIEZ, Maire.

Présents : Jean-Marie DURIEZ, Carole MORTELECQ, Hervé BIGOURD, Isabelle CATHERIN, Thierry COCHARD, Pascal HERBERT, Joëlle NAUROY, Jean-Yves LABROUSSE, Tony MOREIRA-DACOSTA, Julien GALLET, Mélissa DJELIL, Dimitri THIBAUT, Anne-Sophie IGOUFE, Tiphaine AGOURNAZE, Julie DUROYON.

Absents :

Secrétaire : Tiphaine AGOURNAZE

❖ *Délibération n° CM26_2026*

Attribution de Subventions allouées aux associations et organismes publics

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les demandes de subventions présentées par les diverses associations,

Vu l'avis favorable de la commission plénière en date du 26 Mars 2026 ;

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE d'attribuer les subventions aux associations et organismes publics comme suit :

ASSOCIATIONS	2026	
	DEMANDE	ATTRIBUTION
APE	400,00	400,00
ASPTT	2000,00	2 000,00
CHTICRAWLER	800,00	400,00
ESCOPETTE PICARDE	100 000,00	800,00
GYM ST MARTIN	500,00	500,00
IMPRO THEO	500,00	500,00
LSSM	-	-
RAIPONCE	1100,00	1 100,00
SOCIETE DE CHASSE	600,00	600,00
	105 900,00 €	6 300,00
COMITE DES FETES	1 500,00	1 500,00
COOPERATIVE SCOLAIRE	650,00	650,00
	2 150,00	2 150,00
TOTAL ARTICLE 65748	108 050,00	8 450,00



Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le

ID : 060-216005793-20260331-CM26_2026-DE

SLOW

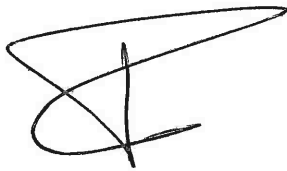
AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

PRECISE que les conseillers municipaux ci-dessous membres des conseils d'administration des associations concernées ne prennent pas part au vote de la délibération.

Mr Tony MOREIRA-DA-COSTA, Mr Dimitri THIBault, Mme Mélissa DJELIL, Mme Isabelle CATHERIN.

ADOPTÉ à la majorité des membres présents et représentés, par 11 voix POUR.

Pour extrait certifié conforme, le 02 Avril 2026



Jean-Marie DURIEZ, Maire
qui certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire
de cet acte publié le 02 Avril 2026.



AGOURNAZE Tiphaine, Secrétaire

